



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	25

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 16 septembre 2021

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Jacqueline RISTICONI - Jérôme CAPPELLARO - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE - François GRISANTI.

Absents excusés : Jean-Pierre VALDRIGHI (a donné procuration à Noël TOMASI) – Patrick EIDELGIUDICELLI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Jacqueline RISTICONI) – Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) - Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) – Pascale GIORDANO (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) Antoine DEGERINE (a donné procuration à Frédéric RAO) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à Patricia BENIGNI) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à François-Marie LUCCHETTI).

Absents : Dominique BENIGNI – Georges RISTICONI -Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI.

Délibération : N°85-23-09-21

Objet : Acquisition de matériels pour les travaux de rénovation et de réhabilitation des bâtiments communaux, des voiries et abords.

En séance du 21 juillet 2021, le conseil municipal a adopté un plan de financement pour l'acquisition de matériels pour les travaux de rénovation et de réhabilitation des bâtiments communaux, des voiries et abords. Ce plan de financement était composé comme exposé ci-dessous :

	MONTANT TOTAL HT	QUINQUENNALE GENERALE 20%	DETR ETAT 60%	MINISTERE ECOLOGIE	CCMG 30%	AUTOFINANCEMENT
ACQUISITION D'UNE NACELLE	64 000,00 €	12 800,00 €	38 400,00 €			12 800,00 €
ACQUISITION VEHICULES ELECTRIQUES	73 686,10 €		44 211,66 €	14 737,22 €		14 737,22 €
ACQUISITION BROYEUR	15 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €			3 000,00 €
ACQUISITION MINI PELLE + REMORQUE	39 500,00 €	7 900,00 €	23 700,00 €			7 900,00 €
ACQUISITION CAMION AMPIROL	44 000,00 €		26 400,00 €		13 200,00 €	4 400,00 €
ACQUISITION CAMION BENNE	35 000,00 €	7 000,00 €	21 000,00 €			7 000,00 €
	271 186,10 €	30 700,00 €	162 711,66 €	14 737,22 €	13 200,00 €	49 837,22 €

Suite aux réponses négatives de l'ADEME et de la Communauté de Communes aux demandes de la Ville, il convient aujourd'hui de modifier ce plan de financement de la façon suivante :

	MONTANT TOTAL HT	QUINQUENNALE GENERALE 20%	DETR ETAT 60%	AUTOFINANCEMENT
ACQUISITION D'UNE NACELLE	64 000,00 €	12 800,00 €	38 400,00 €	12 800,00 €
ACQUISITION VEHICULES ELECTRIQUES	85 178,60 €		51 107,16 €	34 071,44 €
ACQUISITION BROYEUR	15 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €	3 000,00 €
ACQUISITION MINI PELLE + REMORQUE	39 500,00 €	7 900,00 €	23 700,00 €	7 900,00 €
ACQUISITION CAMION AMPIROL	44 000,00 €		26 400,00 €	17 600,00 €
ACQUISITION CAMION BENNE	35 000,00 €	7 000,00 €	21 000,00 €	7 000,00 €
	282 678,60 €	30 700,00 €	169 607,16 €	82 371,44 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** des refus de financement du Ministère de l'Ecologie (Ademe) et de la Communauté de Communes Marana Golo ;

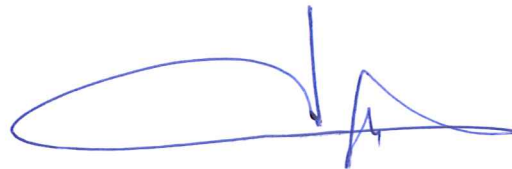
Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210929-85-23-09-21-DE
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement comme exposé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer toute pièce utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210929-85-23-09-21-DE
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021